

	<b>Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration</b>	<b>N° d'ordre</b>
	<b>Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE</b>	<b>25007</b>

Séance du : 19 février 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 13 février 2025.

<b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u></b>			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTEIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Jean-Luc GARREAU
Francis CARCAUD	Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON	
<b><u>ABSENTS EXCUSÉS</u></b>			
Emmanuelle MENARD	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON	Anita BRIFFE
Alain MIGEON	Marie-Christine GARON		
<b><u>POUVOIRS</u></b>			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Sandra CAILTON.

## RESSOURCES HUMAINES

### Mise à disposition d'un agent communal

L'Etat a donné au CCAS un agrément de deux places supplémentaires au CHU de Bressuire géré par le pôle logement du CCAS.

De nouveaux dispositifs d'accompagnement locatifs (IML (Intermédiation Locative) et AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement)), mis en place par l'Etat sont venus augmenter la charge de travail du pôle logement.

Et l'ensemble des appartements loués par le CCAS pour les différents types de prises en charges (CHU/CHRS/ALT/IML/AVDL) nécessite un diagnostic général de leur état et la mise en place de procédures de demandes et suivis de travaux.

Cette logistique fastidieuse est compliquée à gérer pour les agents du pôle dont le temps de travail est déjà fortement éprouvé par les mesures d'accompagnement.

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **17 MARS 2025**

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20250219-DCA_2025_007-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025
---

### Proposition

Le pôle hébergement du CCAS ayant besoin de renfort il a été proposé à un agent d'effectuer 12h/semaine sur ce pôle pour effectuer les missions suivantes :

- Régie des loyers
- Avenants de contrats de séjours et courriers en lien avec la réglementation du pôle hébergement.
- Gestion des stocks et commandes
- Coordination travaux de petit entretien

Le besoin de 12 h 00 hebdomadaire sera réalisé par un agent communal mis à disposition auprès du CCAS.

END

**Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** ce renfort de 12 h au pôle Hébergement Social ;
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,

  
Pascale FERCHAUD



La secrétaire de séance,

  
Sandra CAILTON

Accusé de réception en préfecture  
079-267900058-20250219-DCA\_2025\_007-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2025  
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 17 MARS 2025